

Votre séjour en Turquie

Formalités

Formalités COVID-19 (Au 09/04/2021)

Tous les voyageurs de 6 ans et plus se rendant en Turquie doivent obligatoirement présenter à l'embarquement un test PCR Covid-19 négatif effectué dans les 72h avant leur entrée en Turquie.

Il y a des contrôles à la caméra thermique aux frontières des provinces. À Ankara, Istanbul et Bursa, il est obligatoire de porter des masques et de respecter les distanciations physiques.

"Le couvre-feu pour les week-ends sera étendu à l'échelle du pays pendant le mois du jeûne du ramadan qui débutera dans la nuit du 12 au 13 avril jusqu'au 12 mai. Pendant cette même période, les restaurants et cafés pourront uniquement dispenser un service à emporter ou de livraison."

PASSEPORTS, VISAS ET DOUANES

Les ressortissants français sont dispensés de visa pour un séjour touristique ne dépassant pas 90 jours sur une période de 180 jours, que le séjour soit continu ou fractionné. Ils doivent toutefois être munis d'un passeport individuel dont la durée de validité dépasse d'au moins 150 jours la date de l'entrée en Turquie. Ces conditions peuvent bien sûr changer en fonction des conditions politiques.

Pour la location de voiture : le permis français est accepté par les autorités turques.



Informations Supplémentaires

SANTÉ

Les conditions sanitaires sont affectées par la pandémie du coronavirus.

Aucune vaccination n'est obligatoire mais certaines vaccinations sont recommandées. Assurez-vous d'être à jour dans vos vaccinations habituelles mais aussi liées à toutes les zones géographiques visitées.

La mise à jour de la vaccination diphtérie-tétanos-poliomyélite (DTP) est recommandée en incluant rubéole-oreillons-rougeole (ROR) chez l'enfant ; la vaccination antituberculeuse est également souhaitable.

En fonction des conditions locales de voyage, les vaccinations contre la fièvre typhoïde et les hépatites virales A et B peuvent être recommandées.

Faire attention au paludisme, l'encéphalite à tiques, la fièvre Crimée-Congo (prendre les mesures classiques de protection contre les piqûres de moustiques).



LANGUE

La langue officielle est le turc.

DÉCALAGE HORAIRE

Fuseau horaire UTC+3

La Turquie est en avance de 1h sur la France en été, et 2h en hiver. Quand il est 12h dans l'Hexagone, il est 13h en Turquie en été, 14h en hiver. L'heure est la même sur tout le territoire turc.

ÉLECTRICITÉ

Le courant électrique régulier est de 220 / 230 Volts, 50 Hertz

Pas besoin d'adaptateurs

TÉLÉPHONE

Trois opérateurs leaders opérant au niveau national : Turkcell, Vodafone, Avea. Le pays jouit d'une très bonne couverture réseaux téléphoniques et internet à haut débit.

- De la France vers la Turquie : 00 + 90 + indicatif de la ville (sans le « 0 ») + numéro du correspondant
- De la Turquie vers la France : 00 + 33 + numéro du correspondant à 9 chiffres.

INTERNET

Aucun problème pour se connecter à internet en Turquie. La plupart des hôtels dispose d'un accès gratuit pour ses clients. Les aéroports, restaurants, bars sont aussi souvent équipés de Wi-fi gratuit. Attention, certains sites web peuvent être filtrés.



SÉCURITÉ

Il convient d'y respecter les mesures de prudence inhérentes à tout séjour dans des zones particulièrement touristiques. La prudence est recommandée en cas d'abord par des inconnus : les intéressés peuvent avoir des intentions malhonnêtes, et proposer des boissons ou des aliments pouvant contenir des tranquillisants.

En cas de perte de carte bancaire, il est conseillé de faire immédiatement opposition.

Il est interdit de photographier des installations militaires ou des bâtiments et sites devant lesquels stationnent des militaires ou membres des forces de l'ordre

Nous vous recommandons :

- de proscrire les signes extérieurs de richesse et voyager « léger »
- de ne pas laisser vos sacs et appareils photos sans surveillance
- d'utiliser les coffres dans les hôtels quand il y en a
- d'emporter avec vous une photocopie de vos documents (passeport, permis de conduire...) et de transmettre à notre agence une copie scannée, ce qui nous permettra de réagir très vite auprès des autorités consulaires de votre pays
- Privilégier les excursions en groupe et encadrées par des professionnels, particulièrement lors de randonnées à l'intérieur du pays

Pour toutes urgences :

- Composez le 112 pour l'ambulance / urgences
- Composez le 155 pour la police
- Composez le 110 pour les pompiers

Une permanence consulaire peut intervenir en cas d'urgence :

00 90 533 721 50 91
